



Arrêté du maire de la commune de BLOYE -74150- HAUTE-SAVOIE

OBJET : ARRETE INTERDISANT LA CONSOMMATION D'ALCOOL SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le Maire de BLOYE, Haute-Savoie,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.5211-9-2,

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 3341-1 et suivants,

Vu le code de la route et notamment les articles R 412-51 et R 412-52,

Vu le règlement départemental sanitaire relatif aux mesures générales de propreté et de salubrité,

Considérant que la consommation de boissons alcooliques en réunion dans ces endroits favorise et occasionne des nuisances qui se caractérisent par des nuisances sonores, notamment en période nocturne sur le domaine public,

Considérant que cette situation favorise en soirée la constitution de groupes dont il convient de prévenir afin que des évènements de la sorte ne se reproduisent pas,

Considérant les doléances des riverains,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures portant réglementation sur la consommation de boissons alcoolisées,

ARRÊTÉ

Article 1 : La consommation d'alcool sera interdite sur toutes les voies communales tous les jours de l'année civile.

Article 2 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly, Monsieur le Maire de Bloye, Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly, Monsieur l'Agent de Maîtrise du CERD d'Alby-sur-Chéran, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera transmise :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly,
- Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly,
- Monsieur Hervé ISEPPY, Agent de Maîtrise, CERD d'Alby-sur-Chéran,
- Affichage en mairie.

Acte rendu exécutoire après publication ou
affichage en date du :

Le Maire, Patrick DUMONT



Fait à BLOYE, le 18 Juillet 2024

**Le Maire,
Patrick DUMONT**

